



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIDE POST-BAC

réservée aux étudiants

inscrits en 1^{ère} ou 2^{ème} année d'études supérieures ou
inscrits aux grandes écoles et aux concours

Rentrée 2020 - 2021

Aide non cumulable avec l'aide à l'enseignement professionnel

à retourner au plus tard le 4 décembre 2020

au service départemental d'action sociale

Préfecture de la Moselle

B. P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 01

(Un seul dossier par inscription et par enfant sera traité)



NOM – PRENOM DE L'AGENT

SERVICE

PROF PORTABLE

ADRESSE PERSONNELLE

MEL

NOM – PRENOM DE L'ENFANT

DATE DE NAISSANCE

DATE D'OBTENTION DU BAC

NOM DU LYCEE OU LE BAC A ETE OBTENU

ETUDES SUIVIES A LA RENTREE

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT CHOISI

.....

Fait à, le

(Signature)

PIÈCES À JOINDRE :

- Photocopie de la dernière fiche de salaire du fonctionnaire
- Lettre-suivie 20g. portant les coordonnées du bénéficiaire
- Photocopie de l'avis d'imposition intégral sur les revenus 2018
- Copie de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité ou justificatif de paiement des droits d'inscription d'un montant supérieur à 60 €.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ